

LES FEMMES

Victimes d'atteintes aux droits fondamentaux

Les femmes soudanaises sont régulièrement victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux, commises tant par le gouvernement que par les différentes factions de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Elles sont détenues sans inculpation ni jugement, fouettées, violées, sommairement exécutées ou vendues en esclavage. Elles représentent l'immense majorité des personnes déplacées et des populations réfugiées, ne survivant que grâce à l'aide alimentaire fournie, pour l'essentiel, par les Nations unies.

Dans le nord du Soudan, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à s'engager dans un parti politique ou à mener ouvertement des activités d'opposition. Toutefois, le contexte culturel responsable de cette présence formelle plus discrète en politique confère à leur action publique, quand elle a lieu, un impact particulier.

Les femmes des familles de 28 officiers de l'armée sommairement exécutés en 1990 organisent régulièrement des mouvements de protestation non violents contre le gouvernement. Elles ont été la cible de mesures de harcèlement de la part des forces de sécurité. Leurs réunions ont été interrompues, leurs maisons perquisitionnées, et elles ont à plusieurs reprises subi des interrogatoires. En 1992, 11 militantes ont été détenues sans inculpation ni jugement pendant trois semaines.

Des femmes membres de partis politiques interdits ont également été victimes de détention sans inculpation ni jugement. C'est ainsi que Sara Nugdallah, figure éminente de l'Oumma (Parti de l'indépendance), parti interdit, a été plusieurs fois détenue pendant de courtes périodes sans être inculpée. Arrêtée en avril 1994, Sara Nugdallah a été incarcérée pendant dix semaines. D'autres femmes ont été contraintes, durant des semaines, à se présenter quotidiennement aux bureaux de la Sécurité, où elles devaient attendre qu'on les reçoive.

Le Code pénal dispose que certaines activités, qui sont des sources traditionnelles de revenus pour les femmes, doivent être sanctionnées et prévoit un châtement cruel, inhumain et dégradant : le supplice du fouet. Des centaines de femmes ont ainsi été arrêtées et fouettées pour avoir fabriqué de l'alcool.

Certaines dispositions du Code pénal, qui définissent comme infraction qualifiée d'« outrage à la moralité publique » le fait de porter certains vêtements en public, ont été interprétées de façon à s'appliquer plus particulièrement aux femmes qui ne se couvrent pas les cheveux ou ne portent pas de vêtements assez amples pour dissimuler leurs formes.

Une femme du nord du Soudan
et son enfant. © Hutchison

De nombreuses femmes ont été fouettées en vertu de ces dispositions.

C'est dans les zones en guerre situées dans le Sud et dans les monts Nouba que nombre des plus flagrantes atrocités ont été commises contre les femmes. De multiples informations font état de viols commis tant par les soldats gouvernementaux que par ceux de l'APLS ; mais au Soudan, un tel sentiment de honte et de dégradation s'attache au viol que peu de femmes sont prêtes à en parler. C'est pourquoi on ignore la véritable ampleur de ces atrocités.

Les forces gouvernementales ont massacré des milliers de femmes non combattantes lors d'attaques lancées contre des villages des monts Nouba et du Sud. Personne n'échappe à ces attaques : quiconque ne fuit pas est susceptible d'être tué.

Des troupes des Forces de défense populaire (FDP), une milice créée par le gouvernement, ont pratiqué une politique de la terre brûlée de chaque côté de l'unique voie ferrée reliant le nord au sud du Soudan. Ils ont capturé des femmes et des enfants qu'ils ont ensuite vendus en esclavage. Les autorités n'ont pas fait grand-chose pour mettre fin à de telles méthodes.

Des milliers de femmes non armées ont été tuées de façon délibérée et arbitraire par les différentes factions de l'APLS, qui se sont livrées à une guerre sans merci entre 1991 et 1993 dans le Haut-Nil. Pour ne citer qu'un cas parmi de nombreux autres : vers la mi-93, des troupes appartenant à l'une des factions, l'APLS-Courant principal, ont abattu 32 femmes et brûlé vifs 18 enfants dans une case du petit village de Pagau.

Ces attaques ont détruit les moyens de subsistance des habitants des zones rurales, forçant les femmes à fuir avec leurs enfants vers des camps de personnes déplacées dans d'autres régions du Soudan, ou vers des camps de réfugiés dans les pays voisins. Près d'un million de Soudanais du Sud, en majorité des femmes et des enfants, ont fui vers Khartoum, la capitale. Là, à nouveau harcelés par les autorités, ils sont chassés des bidonvilles pour être regroupés dans des camps de fortune situés loin de la ville.

Amnesty International demande au gouvernement et aux deux factions de l'APLS de mettre immédiatement un terme aux violations des droits fondamentaux des femmes.

[Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au livre d'Amnesty International intitulé Soudan. Quel avenir pour les droits de l'homme ? (index AI : AFR 54/02/95), paru en janvier 1995.] 1

QUE FAIRE ?

- o Participez à notre campagne.
- oContactez la section d'Amnesty International de votre pays et demandez-lui ce que vous pouvez faire.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre An Amnesty International briefing leaflet. Human rights abuses against women (index AI : AFR 54/53/94). Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 1994.